

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du mardi 14 décembre 2021

Date de convocation : 29 octobre 2021	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 22 décembre 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2021-33**

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme A du FACÉ 2020 (2^{ème} tranche, programme ER 2021)**

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le QUATORZE du mois de DÉCEMBRE, mardi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 29 octobre 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Jean-Marie PETIT, Vice-président, MM. Christophe BERTAUD, Jacky PROUTEAU et Franck PETITFILS.

MEMBRE DÉCÉDÉ : M. Bernard LEPIE.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme A du FACÉ 2020 (renforcement) dans le programme d'électrification ER 2020, le Comité, réuni le 28 février 2020, a voté un montant de travaux de 2 343 750 euros (HT), montant ramené à 2 094 506,15 euros (HT) par le Comité, le 13 avril 2021.

Par délibération du 12 juillet 2021, le Bureau a décidé d'affecter une première part du montant de travaux permis par la dotation 2020 du sous-programme A du FACÉ, soit

312 100 euros (HT) à une première tranche composée de 16 opérations dans le programme ER 2020 :

Par ailleurs, le Comité, réuni le 13 avril 2021, a prévu que des opérations du programme d'électrification ER 2021 puissent bénéficier des fonds de ce sous-programme A du FACÉ 2020 qui n'auraient pu être affectés dans le programme d'électrification ER 2020, dans la limite de 1 500 000 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter une deuxième part du montant de travaux permis par la dotation 2020 du sous-programme A du FACÉ, soit 232 100 euros (HT) à une deuxième tranche composée des 9 opérations suivantes dans le programme ER 2021 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER009-1004	Angliers	Rue de Ré	68 400
ER011-1005	Annepont	La Vignollerie	7 000
ER111-1010	Clion-sur-Seugne	La Boissarde	7 700
ER114-1002	Coivert	La Roche	31 200
ER273-1005	Pérignac	La Croix Blanche	8 500
ER354-1008	St-Léger	La Forest Nord	70 400
ER393-1017	St-Romain-de-Benet	Allée des Passeroses	11 200
ER413-1002	St-Vivien	Barbaran	16 800
ER441-1013	Tesson	Rue de la Barrière	10 900
Total			232 100



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*